



VILLE DE
**BOULOGNE-
BILLANCOURT**

Bulletin officiel

du conseil municipal

NUMÉRO 179

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2016

Appel nominal / 2

Désignation du secrétaire de séance / 2

**Compte rendu des décisions prises en vertu de
la délégation donnée par le conseil au Maire / 2**

**Approbation du procès-verbal de la séance
du 11 février 2016 / 2**

Communication sur l'actualité de GPSO / 2

**1. ZAC Seguin Rives de Seine - Autorisation de demande de
subvention - Terrain de sport, partie Est du parc de Billancourt / 3**

**2. Projet 57 Métal - Square Com - Autorisation donnée
à BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION IMMOBILIER
D'ENTREPRISE de déposer un permis de construire sur une
assiette foncière incluant notamment une emprise rattachée
au domaine public communal / 3**

**3. ZAC Seguin Rives-de-Seine - Place Jules-Guesde - Projet de
construction d'un lycée neuf - Autorisation donnée à la région
Île-de-France de déposer un permis de construire sur le terrain
« îlot A5a » cadastré section BD n°110, actuellement rattaché
au domaine privé communal / 4**

**4. Vente du patrimoine privé - Autorisation donnée au Maire
de signer tous actes afférents / 5**

**5. Conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée
pour la mise en conformité de l'unité centrale de production,
les travaux d'étanchéité de la cour du Carré Belle-Feuille et
d'extension du gymnase / 6**

**6. Vote du BP 2016 pour le Budget principal et les Budgets
annexes - Approbation du tableau des effectifs - Attribution de
subventions - Remises gracieuses / 7**

7. Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2016 / 12

**8. Recours à l'emprunt et aux instruments de couvertures –
Définition de la politique d'endettement et délégation au Maire
pour l'année 2016 / 13**

**9. Subventions à solliciter : Espace Santé Jeunes - acquisition
de véhicules propres - Travaux de réhabilitation Jardin d'éveil
Parchamp - Mise aux normes du Tennis Club de Longchamp
- Aménagements de la crèche Crestey - Autorisation accordée
au Maire de solliciter des subventions / 13**

10. Personnel communal – Mesures diverses / 14

11. Octroi de la protection fonctionnelle / 14

**12. Équipement Petite Enfance *Le Manège Enchanté* -
Le Carrousel des Ours - Délégation de service public -
Approbation du choix du délégataire - Autorisation donnée au
Maire de signer la convention correspondante / 14**

**13. Protocole transactionnel entre la ville de Boulogne Billancourt
et la société André CHENUE / 15**

**14. Réseau de lignes de communication électroniques à
très haut débit en fibre optique des bâtiments communaux -
Convention d'installation et d'exploitation par la société Orange
- Autorisation donnée au Maire pour signer les actes / 15**

QUESTIONS ORALES / 16

Le Bulletin officiel du conseil municipal

Le 7 avril 2016 à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 1er avril 2016.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, Mme Christine BRUNEAU, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, Mme Esther KAMATARI, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, M. Xavier DENIS, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth DE MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mlle Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Melle Fatima CARDETAS, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. FUSINA qui a donné pouvoir à Mme LAVARDE-BOËDA jusqu'à 18 h 45 ; M. AMAR qui a donné pouvoir à Mme ROUGNON ; M. GALEY qui a donné pouvoir à Mme de BEAUVAL jusqu'à 18 h 45 ; M. DENIZIOT qui a donné pouvoir à M. MOUGIN jusqu'à 19 h 45 ; Mme LORBER qui a donné pouvoir à M. LABRUNYE ; M. BENHAROUN qui a donné pouvoir à Mme KAMATARI ; M. PAPILLON qui a donné pouvoir à M. LOUAP ; Mme WEILL qui a donné pouvoir à Mme PAJOT ; M. COHEN qui a donné pouvoir à M. DUHAMEL à partir de 18 h 45.

Arrivée de M. DUHAMEL à 18h45

Départ de M. GABORIT à 19h45

Mme Christine LAVARDE-BOËDA a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2016

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Le document qui vous a été remis reprend une bonne partie du vote du budget, approuvé durant la séance du Conseil territorial du 23 mars dernier. Il contient également des informations concernant la collecte du verre ou celle des sapins ainsi que sur la fréquentation des parkings.

M. BAGUET : Chers collègues. J'aimerais, avant de commencer notre séance, rendre hommage aux victimes des attentats de Bruxelles. Je rappelle en effet que nos amis belges ont été très solidaires du peuple français lors des attentats de *Charlie hebdo* et de ceux du 13 novembre dernier. Nous connaissons malheureusement la situation, à laquelle d'ailleurs le peuple belge a fait face avec beaucoup de courage. Ces attentats étaient également conçus pour tuer le plus grand nombre, de sorte à traumatiser et terroriser le plus de victimes, ainsi que les peuples épris de liberté. De fait, il me paraît tout à fait normal de leur accorder une minute de silence en leur hommage.

J'en profite aussi pour manifester notre solidarité auprès d'un certain nombre de collègues ou d'anciens collègues, qui ont récemment perdu leurs parents. Je pense notamment à Madame GAUDOUX-DAUVILLIER, à Jean-Michel COHEN, au père de Madame Catherine PAPILLON, à la mère de Monsieur ASKINAZI ou encore à la mère de Pierre GABORIT. Je vous propose donc une minute de silence en hommage aux victimes belges et en soutien à nos collègues qui ont été touchés par la perte d'un proche. Je vous remercie.

Le Conseil municipal observe une minute de silence

1. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION - TERRAIN DE SPORT, PARTIE EST DU PARC DE BILLANCOURT

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, comme vous le savez, nous sommes en phase d'achèvement du parc de Billancourt, côté Est, dans lequel s'insérera un terrain multisports avec du gazon synthétique. La réalisation de celui-ci nous autorise à solliciter des subventions, en espérant qu'elles soient aussi élevées que possible. Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces dernières auprès des autorités compétentes.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* signale qu'il reste réservé sur l'objet même de la délibération. Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Nous avons l'habitude de voter les demandes de subventions. En revanche, vous savez que nous ne sommes pas favorables à l'implantation de terrains de sport sur les espaces verts. D'ailleurs, nous l'avons déjà signalé

à plusieurs reprises et notre avis reste constant. Je pense par exemple à l'extension de Roland Garros sur les serres d'Auteuil, ou encore à la construction de stades sur les espaces verts de la Ville. Cependant, dans la mesure où nous souhaitons que les finances de la Ville soient confortées, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. BAGUET : Je n'aurai pas la cruauté de vous demander où vous souhaitez installer un terrain de rugby à Boulogne-Billancourt car vous savez très bien que le véritable problème concerne l'aménagement des 52 hectares. D'ailleurs, si mes prédécesseurs avaient pris la précaution à l'époque de réserver quelques hectares au sport sur cette surface libérée par Renault, nous ne serions pas dans cette situation aujourd'hui. De plus, il ne faut pas comparer le dossier du terrain de rugby sur le parc de Billancourt, avec celui du stade Le Gallo, car il est impératif pour nous d'accueillir les jeunes souhaitant faire du sport à Boulogne-Billancourt. Je rappelle en effet que l'absence de terrains de sport génère un coût social extrêmement élevé. Il faut en effet permettre à la jeunesse de se défouler, d'apprendre à respecter les règles, d'apprendre la solidarité ou encore le respect des arbitres. Tout cela me paraît être de bon aloi, dans une situation où certains perdent quelque peu leurs valeurs. A contrario, le dossier de Roland Garros est avant tout du confort et non pas une nécessité. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

2. PROJET « 57 MÉTAL - SQUARE COM » - AUTORISATION DONNÉE À BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION IMMOBILIER D'ENTREPRISE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UNE ASSIETTE FONCIÈRE INCLUANT NOTAMMENT UNE EMPRISE RATTACHÉE AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, le dossier du *57 Métal* est désormais bien connu de tous, puisqu'il a fait l'objet de nombreux débats ici-même. Il s'agit dorénavant de rentrer dans la procédure "intellectuelle" de l'élaboration de ce projet, qui fait l'objet d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans le même temps, je rappelle que les promoteurs nous permettent de sauvegarder la partie architecturale la plus intéressante du bâtiment *Square Com*.

Par ailleurs, comme je vous l'avais précisé lors de la dernière séance, l'assiette foncière de ce projet recouvre pour partie un terrain communal, qui fera l'objet d'une construction. En

contrepartie, le promoteur rétrocédera différents espaces à la Ville à l'issue de cette construction, que nous intégrerons dans le domaine public. Néanmoins, et compte tenu du fait que le permis de construire porte sur une assiette foncière qui n'est actuellement ni sous propriété, ni sous promesse de vente du constructeur, il nous appartient d'autoriser ce dernier à déposer son permis de construire sur une parcelle détenue encore par la Ville. L'objet de cette délibération consiste donc à autoriser le promoteur à déposer un permis de construire en mai 2016, sur une parcelle qui ne lui appartiendra pas encore à ce moment-là.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme HOOGSTOEL, Rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* souhaite savoir comment la société BNP peut déposer un permis de construire avant que la déclaration de projet ne soit adoptée. Il lui est expliqué que l'instruction de ce permis est très longue, mais que sa délivrance se fera au regard de l'état du droit en vigueur au moment de sa délivrance, donc sur la base de la déclaration de projet qui sera approuvée d'ici là. Abstention des groupes *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* et *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Nous n'allons pas reproduire le débat de la séance précédente. Vous connaissez en effet notre position dans ce dossier délicat et complexe. Je rappelle également que nous avons soutenu votre position lorsque vous avez refusé de délivrer un permis de démolir « chantage » au milliardaire chinois Wanda, prétendant qu'il fallait tout détruire pour dépolluer. Vous avez pris un risque au bon sens du terme, ce qui est une bonne chose. Toutefois, la solution trouvée nous pose problème, car il s'agit uniquement d'un immeuble de bureaux. Or, nous pensons qu'il faut y construire des logements, notamment à proximité de la gare du Grand Paris, de sorte que les gens qui travaillent à l'extérieur puissent se loger et utiliser les transports en commun en limitant leurs déplacements. C'est la raison pour laquelle nous émettons une réserve sur ce projet.

Cela dit, rien n'est encore fait de manière définitive, puisque le permis de construire sera complexe et qu'il y aura de toute façon une enquête publique. A cela s'ajoute la procédure de déclaration de projet, qui n'a commencé que parce que vous l'avez initiée. Par conséquent, la demande de permis de construire ne peut aboutir en l'état, d'autant plus que le PLU ne permet pas de réaliser ce qui est prévu aujourd'hui. De fait, nous restons dans l'expectative car ce dossier ne fera

qu'évoluer. Aussi, comme nous ne voulons pas faire obstacle à ce dépôt de permis de construire, qui mettra un certain temps avant d'être délivré, et que cette parcelle devra aussi être déclassée du domaine public, nous nous contenterons de nous abstenir sur cette délibération, avec les réserves que vous connaissez déjà.

M. BAGUET : Merci. Premièrement, il faut distinguer Europa Wanda, fonds de pension anglo-saxon, dont le président est Monsieur CURTIS, du groupe Wanda Group, qui lui est présidé par Monsieur WANG. Il s'agit de deux choses différentes. Dans le cas présent, nous avons affaire avec Europa Wanda. Deuxièmement, nous n'allons pas revenir sur l'aboutissement de ce dossier, qui suppose une médiation de longue haleine. En effet, nous avons déjà expliqué qu'une réunion publique s'est tenue ici-même avec 800 personnes. Bref, nous nous en sortons plutôt bien, d'autant que la Ville a déjà été condamnée à trois reprises sur ce dossier.

Au final, nous arrivons aujourd'hui à un équilibre satisfaisant, tout en poursuivant la médiation, comme nous nous y sommes engagés. En somme, nous ne faisons qu'appliquer les demandes formulées lors de la médiation, sous l'autorité du Préfet Jean-Pierre DUPORT. Merci. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 2 est adoptée à la majorité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt votant contre.

3. ZAC SEGUIN RIVES-DE-SEINE - PLACE JULES-GUESDE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LYCÉE NEUF - AUTORISATION DONNÉE À LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LE TERRAIN « ÎLOT A5A » CADASTRÉ SECTION BD N°110 RATTACHÉ AU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, cette délibération reste dans le même esprit que la précédente, puisqu'il s'agit d'autoriser la Région, qui à terme deviendra propriétaire du terrain à l'euro symbolique, de déposer son permis de construire sur nos propres terrains en vue de la construction d'un futur lycée. Autrement dit, la Région a besoin de cette autorisation pour compléter son dossier de permis de construire et pour l'instruire correctement.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme HOOGSTOEL, Rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
Madame SHAN.

Mme SHAN : Bonsoir, chers collègues. Je me réjouis tout d'abord de l'avancement de ce dossier, pour lequel j'ai l'honneur de croire avoir pu jouer un rôle au cours des années précédentes. Par ailleurs, j'aimerais savoir si nous avons d'ores et déjà confirmation ou non de la nécessité d'un cinquième collège à Boulogne-Billancourt, dans les projections démographiques actuelles. Si tel n'était pas le cas, parmi les priorités futures sur Le Trapèze, serait-il possible d'utiliser provisoirement ce terrain, aujourd'hui vide de construction et entouré d'une palissade, avant d'y édifier une tour de bureaux ? En effet, nous avons déjà remarqué que certains aménagements provisoires fonctionnaient très bien. Je pense par exemple aux Grandes Tables ou à d'autres structures d'hébergement. Je rappelle à ce titre que le temps long pour certains constitue le temps court pour d'autres en matière d'aménagement. Autrement dit, pourrions-nous imaginer qu'un terrain de ce type, en plein cœur de ville, puisse être utilisé d'une autre manière qu'entouré de palissades qui servent souvent à cacher toutes sortes de détritrus ?

M. BAGUET : Merci. S'agissant du lycée, vous avez effectivement contribué à l'aboutissement de ce dossier, mais pas tout à fait dans le sens que nous voulions. Heureusement que la majorité régionale a changé, car je rappelle que vos amis ne souhaitaient pas de classes passerelles scientifiques reliées à l'université de Jussieu. Ils souhaitaient davantage réaliser des classes de CAP ou de BTS de laborantin. Dans la mesure où la Ville apporte 13 millions d'euros pour l'achat du terrain, nous pouvions tout de même peser sur le projet pédagogique. Le blocage est venu de votre collègue Madame ZOUGHEBI, qui était alors Vice-présidente de la Région. À ce titre d'ailleurs, je dois rencontrer la nouvelle Vice-présidente de la Région, chargée des lycées, qui elle, est totalement en phase avec nous. En outre, je rappelle que la Présidente actuelle de la Région avait validé le principe des classes passerelles lorsqu'elle était Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. J'ai même en ma possession la lettre qu'elle m'avait adressée à l'époque, que je présenterai à la nouvelle Vice-présidente pour appuyer ma demande.

Concernant le terrain du collège, une réunion a eu lieu la semaine dernière avec Madame GODIN, Madame GENDARME et Monsieur LOUAP ainsi que l'ensemble des parents d'élèves. D'autre part, le Conseil départemental a également précisé les chiffres, puisqu'il a modifié la sectorisation des collèges. L'effet fut d'ailleurs immédiat, puisque la baisse des effectifs au lycée Jean-Renoir a atteint 70 élèves l'année dernière et qu'une nouvelle réduction est attendue pour l'année prochaine. De fait, nous allons pouvoir

rééquilibrer les scolarisations des collégiens vers les collèges du nord, qui peuvent aujourd'hui accueillir des élèves, de sorte à éviter les débordements à l'école Jean-Renoir. Nous allons donc attendre l'aboutissement de ces mesures qui s'étalent sur deux ou trois ans, avant de prendre une décision.

Quant au terrain réservé pour le collège, que nous avons acheté à Renault pour 12 millions d'euros, il semble préférable de le conserver, car nous ne connaissons pas encore l'issue du dossier de l'Île Seguin. Nous pourrions en effet avoir besoin d'un collège sur l'Île en cas de construction de logements. Il ne paraît donc pas raisonnable de brader le terrain du collège. Nous préférons le conserver, sans pour autant qu'il ne devienne un dépôt de détritrus en attendant. Quoi qu'il en soit, je ne souhaite pas destiner ce terrain à autre chose. De plus, si tel était le cas, le Département s'empresserait de supprimer les crédits d'études inscrits aujourd'hui pour le cinquième collège. En somme, cela serait un mauvais geste politique vis-à-vis du Département. Voilà notre position. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. VENTE DU PATRIMOINE PRIVÉ - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER TOUS ACTES AFFÉRENTS

**M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint,
rapporteur**

Mes chers collègues, dans le cadre de notre gestion en bon père de famille, nous continuons de nous séparer de biens qui appartiennent au patrimoine privé de la Ville, dont l'entretien ou la gestion est complexe ou inintéressante. Il s'agit soit de biens cédés de gré à gré pour les plus modestes, soit mis aux enchères devant la Chambre des notaires pour les biens les plus intéressants.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la
commission des Affaires générales et sociales :**

Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*, qui souhaite que ces logements puissent être configurés en logements d'urgence. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des

Finances : Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*.
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : Notre groupe s'abstiendra, car nous assistons à la multiplication de ce type de délibération depuis quelques séances. Toutes sont argumentées sur la base d'une gestion en bon père de famille, avec un patrimoine diffus complexe à gérer. De fait, et à force de voir ce patrimoine cédé par petits bouts, nous nous demandons si nous pouvions premièrement, disposer d'un état des lieux plus général de l'ensemble de ces biens, car nous n'avons pas du tout accès à ce type d'informations. Deuxièmement, compte tenu de la complexité des hébergements d'urgence, nous aimerions savoir si ce type de logements ne pourrait pas être confié en gestion sur un temps conventionné à des associations spécialisées dans l'accueil des personnes en situation d'urgence, de sorte à participer à cet effort. Il s'agit là d'une simple suggestion. Quoi qu'il en soit, nous avons un véritable point de vigilance, au regard de la multiplication de ces délibérations, même si nous comprenons bien les difficultés de gestion de la Ville. Peut-être pourrions-nous trouver d'autres acteurs qui sauront faire fructifier ce patrimoine, pas forcément en euros sonnants et trébuchants, mais en logements pour des personnes dans la nécessité par exemple.

M. BAGUET : Merci, Madame JAILLARD. Tout d'abord, je vous rappelle que nous sommes une des rares grandes villes de France à pouvoir offrir un parcours complet d'insertion pour les plus démunis, et notamment pour les gens de la rue. Par conséquent, nous répondons largement aux normes du Préfet. S'agissant de la vente du patrimoine privé, elles se font effectivement petit bout par petit bout, en fonction des opportunités, car nous n'allons pas non plus chasser une personne d'un logement pour le vendre. De plus, tout dépend aussi des conditions de cession du logement, surtout lorsqu'il s'agit d'une copropriété. J'ajoute par ailleurs que la Ville a déjà acheté de nombreux logements dans l'opération de la ZAC centre-ville pour reloger certains habitants, ce qui permet d'avoir un habitat diffus. Or, il devient de plus en plus difficile de contrôler des logements disséminés dans la ville.

Pour ce qui est des partenariats avec les associations, ceux-ci existent déjà, puisque nous travaillons avec la Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL) et que nous avons passé des conventions avec elle. Pour autant, les capacités financières de ces associations ne permettent pas toujours d'acheter des biens et le retour sur investissement reste extrêmement long, compte tenu du montant très faible des loyers. Bref, nous essayons de faire au mieux, tout en respectant les équilibres et en répondant aux besoins des Boulonnais, de sorte à préserver aussi les finances de la Ville. Je rappelle en effet que nous subissons un prélèvement de

140 millions d'euros. Il faut donc trouver de quoi répondre à ces ponctions excessives – voire très excessives à mes yeux – de l'Etat. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

5. CONVENTIONS DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DE L'UNITÉ CENTRALE DE PRODUCTION, LES TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ DE LA COUR DU CARRÉ BELLE-FEUILLE ET D'EXTENSION DU GYMNASÉ

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, nous avons programmé un certain nombre d'opérations d'aménagement du patrimoine de la Ville pour l'exercice 2016. Aussi, et afin de procéder à ces opérations, il vous est proposé de faire appel à un maître d'ouvrage délégué, en l'occurrence la Société Publique Locale Seine-Ouest Aménagement (SPL SOA), qui a déjà fait ses preuves à Boulogne-Billancourt. Cette voie nous paraissait la plus opportune pour procéder à ces opérations, dans la mesure où les services de la Ville sont eux-mêmes engagés dans une lourde procédure d'adaptation pour l'accessibilité aux personnes handicapées sur l'ensemble du patrimoine de la Ville. Ces travaux concernent :

- la mise en conformité de l'unité centrale de production (UCP).
- la reprise d'étanchéité de la dalle de la cour du Carré Belle-Feuille et d'extension de la salle de sport.

Il suffit en effet de lever la tête pour s'apercevoir que ces travaux revêtent un certain caractère d'urgence et de nécessité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme HOOGSTOEL, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Vous constaterez qu'il s'agit de réparations de constructions, dont certaines sont mêmes très récentes. Quant à l'extension du gymnase Belle-Feuille, sachez que

j'ai demandé une étude plus précise car il semblerait qu'il y ait quelques difficultés de soutien. Pour autant, la mise en conformité de l'UCP rue de Sèvres reste une urgence, tout comme l'étanchéité de la cour du carré Belle-Feuille et du toit de la salle. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Je ne voudrais pas être désagréable, mais vous vous abstenez sur des ouvrages que vous avez mal réalisés! Cela n'est pas grave. Chacun assume ou non son passé. Je rappelle Monsieur DUHAMEL que ces réalisations ont été faites sous votre mandat et qu'elles nous posent problème aujourd'hui. Je pourrais également citer la piscine-patinoire ou encore l'école Maître- Jacques dont le coût est passé de 10 à 17 millions d'euros. Bref, nous n'avons que des contentieux avec ces bâtiments que vous avez vous-même engagés, Monsieur DUHAMEL. Vous auriez donc pu avoir la délicatesse de voter au moins pour la réparation de vos erreurs.

J'aimerais par ailleurs vous transmettre une information avant de passer au vote du budget. Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'évoquer la réflexion sur le projet de fusion des deux communes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux à la fin de cette séance. Nous pourrions ensuite en débattre si vous le souhaitez. En attendant, je cède la parole à Madame LAVARDE-BOËDA.

6. VOTE DU BP 2016 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - REMISES GRACIEUSES

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Avant de rentrer dans le détail de la ventilation des données financières de la Ville pour l'année 2016, je vous propose de faire un rapide retour en arrière et de vous présenter de nouveau certains éléments déjà exposés lors du débat d'orientations budgétaires, de sorte que tout le monde dispose d'idées précises sur le contexte budgétaire de cette année.

Comme les années précédentes, le poids des péréquations continue à s'accroître. Pour cette année, et compte tenu des données que nous avons à disposition lorsque nous avons réalisé ce budget, la Ville a perdu 7 millions d'euros entre 2015 et 2016, entre le montant global des péréquations verticales (diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) que l'État verse aux collectivités) et des deux péréquations horizontales (prélèvements au titre du Fonds de solidarité des

communes de la Région Ile de France (FSRIF) et du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)). S'agissant des données, je précise que la Direction générale des collectivités locales (DGCL) a communiqué hier une première estimation des montants de la DGF, qui sembleraient encore plus faibles que ce que nous avions anticipés. Nous reviendrons donc sur l'ensemble de ces points à l'occasion de la décision modificative n°1 (DM 1), sachant que nous ne pouvons malheureusement pas exclure que les prélèvements au titre du FSRIF et du FPIC soient aussi plus élevés que ce que nous avons prévu. En effet, comme il s'agit de dotations par enveloppe, si certains reçoivent plus, d'autres doivent nécessairement recevoir moins. J'ajoute que cette vision pour les prochaines années n'intègre pas la réforme de la DGF qui interviendra en 2017, et pour laquelle une réflexion est actuellement en cours. Parmi les autres éléments à prendre en compte pour comprendre ce budget 2016, citons enfin la création de la Métropole du Grand Paris (MGP), qui modifie les équilibres de manière significative.

Concrètement, les recettes de fonctionnement augmentent de manière fictive de quasiment 20 %. Dans les faits, elles diminuent de 5,4 %, une fois l'« effet métropole » retiré, qui pèse pour plus de 49 millions d'euros. Cette baisse est donc la conséquence logique de la diminution de la DGF. S'agissant de la conséquence directe de la MGP, les seuls flux financiers entre la Ville et l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Seine Ouest (GPSO) concernent désormais des refacturations de personnel ou des mises à dispositions de locaux, alors que la Ville recevait plus de 55 millions d'euros de recettes en provenance de GPSO au cours des exercices précédents. Pour autant, les relations entre la Ville et l'EPT restent toujours aussi fortes. Enfin, le phénomène reste identique pour ce qui est des dépenses, avec une augmentation faciale de 26 %, alors qu'en réalité les dépenses diminuent de 2 %.

Au-delà des simples retraitements liés à la création de la Métropole du Grand Paris, il convient d'en opérer d'autres pour comparer de manière cohérente les exercices 2015 et 2016. Ces derniers portent d'une part sur une augmentation des recettes de 0,5 % à périmètre constant. Je précise à ce stade qu'il est nécessaire de retraiter les droits de mutation qui ont atteint un niveau exceptionnel en 2015 ainsi que la dotation de solidarité communautaire, qui disparaît entre les deux exercices. Nous obtenons ainsi un compte administratif 2015 retraité de 185 millions d'euros. En outre, il convient à la fois de retraiter la part de GPSO, la compensation "part salaires" ainsi que la contribution au redressement des finances publiques, qui, à ce jour s'élève à près de 3,3 millions d'euros. À ce titre d'ailleurs, je ne peux exclure qu'elle soit supérieure lorsque nous présenterons la délibération modificative. De fait, la croissance des recettes de la Ville

resterait encore supérieure de 0,5 % à périmètre constant. Concernant les dépenses, aucun mouvement exceptionnel n'est à constater sur le compte administratif de l'année 2015. En revanche, l'année 2016 connaîtra une augmentation du FSRIF d'environ 900 000 euros – à la date d'aujourd'hui –, une baisse des cotisations au CNFPT ainsi qu'une revalorisation du point d'indice de 1,2 %, dont 0,6 % dès le mois de juillet, ce qui représente une hausse de 220 000 euros. Cette hausse atteindra 845 000 euros, lorsque nous serons en année pleine.

En outre, il faut également tenir compte de l'effet « ouverture de nouveaux équipements ». Je pense notamment à la crèche Niox-Château, qui accueille de nouveaux berceaux et par conséquent du personnel nouveau.

Plus généralement, comment arrivons-nous à diminuer les dépenses de 2,3 % ? Tout d'abord, nous avons renégocié le marché « chaleur » avec Idex, ce qui permet de réaliser une économie de 850 000 euros. Nous avons également procédé à une refonte du service de Transport pour les personnes à mobilité réduite, qui nous aide à réaliser 340 000 euros d'économies dès cette année. Dans le même temps, d'autres événements « exceptionnels » viennent gréver nos dépenses de fonctionnement, comme par exemple le plan Vigipirate, qui nous oblige à avoir du personnel aux entrées des bâtiments de la Ville et qui, de fait, entraîne des coûts supplémentaires. Je pense aussi à la fin de mise à disposition des installations de « Couchot », qui nous oblige à verser 300 000 euros à l'État, même si celui-ci ne paye pas si facilement l'ensemble des locaux que nous lui mettons à disposition.

En définitive, nous arrivons tout de même à diminuer les charges de fonctionnement d'environ 3 %, à périmètre constant, tout en augmentant nos recettes propres de 0,5 %. Ces dernières sont d'ailleurs en hausse, alors même que nous n'avons pas joué sur les deux principaux leviers des collectivités, que sont d'une part les tarifs des activités et des redevances d'occupation du domaine public – que nous avons maintenu au même niveau qu'en 2015 – et de l'autre le taux des impôts ménages, qui n'augmentera pas pour la septième année consécutive. Par conséquent, la position de la Ville s'améliore de manière relative, puisque la majeure partie des villes de la strate ont quasiment toutes augmenté leurs taux d'imposition. Je rappelle en effet que la contribution moyenne d'un foyer était inférieure de 25 % à la moyenne de la strate dans les années précédentes et qu'elle est aujourd'hui inférieure à 28 %. Cela signifie aussi que cet écart devrait continuer à s'accroître en 2016. En clair, les recettes fiscales représentent un tiers des recettes de la Ville, ce qui prouve que les ménages ne contribuent pas majoritairement au fonctionnement des activités municipales.

Bien entendu, ce budget s'inscrit dans la poursuite des efforts d'investissements engagés par la Ville. Je pense notamment au complexe Le Gallo, pour lequel plus de 15 millions d'euros seront dépensés cette année, à la réhabilitation de l'école Billancourt, qui rentre dans sa phase de travaux pour plus de 4 millions d'euros, ou encore au déploiement de la vidéo-protection. S'agissant des budgets annexes, la Ville versera cette année la dernière partie de sa participation à la convention publique d'aménagement. D'autre part, les locaux associatifs du Pont-de-Sèvres seront également aménagés pour plus de 1,7 million d'euros, sans oublier la réhabilitation des « tennis de Longchamp ».

L'ensemble de ces investissements sera financé par un recours très limité à l'emprunt, grâce au maintien de l'autofinancement (différence entre les dépenses et les recettes sur la section de fonctionnement), dont les données consolidées affichent un chiffre tout à fait honorable de 20,8 millions d'euros. Je rappelle en effet que nous avons inscrit un montant d'endettement de plus de 19 millions d'euros en 2015, et que nous avons tout de même réussi à nous désendetter à la fin de l'exercice. Ainsi, l'endettement cumulé en vision prévisionnelle au 31 décembre 2016 atteindrait le même niveau qu'en 2012, soit 176 millions d'euros, ce qui reste inférieur de 40 millions d'euros à ce qu'il était au 31 décembre 2008. Voilà pour le budget primitif de l'année 2016.

En ce qui concerne la délibération proprement dite enfin, il vous est également demandé d'approuver le tableau des effectifs, les compléments de subventions faisant suite à la délibération du mois de décembre, ainsi que quinze remises gracieuses pour un montant de 18 000 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Le groupe *La Ville Citoyenne* vote contre le premier article et vote favorablement pour les suivants. Avis favorable à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Suite à la demande du groupe *La Ville Citoyenne*, la question des taux a été évoquée en commission. Celui-ci a voté contre. Avis favorable à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame PAJOT, Monsieur GABORIT, puis Monsieur GUIBERT.

Mme PAJOT : Monsieur le Maire. J'aimerais simplement

revenir sur un sujet que nous connaissons tous bien, puisqu'il s'agit de la contribution au FPIC. Je rappelle que cette dernière n'est que la conséquence d'une répartition dérogatoire décidée par GPSO dans le cadre de son pacte financier et fiscal, pour lequel notre groupe est en désaccord. Au final, cette contribution se traduit par un manque à gagner de 6 millions d'euros pour 2016. Certes, vous me répondrez que la Ville ne peut plus percevoir de fonds de concours de la part de GPSO. Pour autant, cette contribution aurait tout de même pu faire l'objet d'une mention dans le pacte financier et fiscal. Merci.

M. GABORIT : Monsieur le Maire, chers collègues. Il faut être équitable, car nous voyons bien que ce budget a été très difficile à boucler. Cela se ressent. Bien entendu, cette tâche est ardue compte tenu de la conjoncture et de l'effort commun demandé aux collectivités locales pour réduire les déficits considérables de l'Etat. Je reconnais donc que vous vous êtes livrés à un exercice difficile et que vous vous en sortez « presque » honorablement.

Pour autant, nous constatons tout de même un certain nombre de problèmes. Le premier d'entre eux concerne les comparaisons. Non pas les comparaisons d'une année sur l'autre, car il faut tout retraiter et que certaines dotations de compensation ont disparu pour laisser la place à de nouvelles, tout comme certains impôts. Je reconnais d'ailleurs que les écritures ont été traitées tout à fait convenablement et je n'ai aucune critique à émettre à ce sujet. En revanche, je conteste les comparaisons faites tantôt de budget primitif (BP) à budget primitif, tantôt de compte administratif (CA) à budget primitif. Je trouve qu'il s'agit non seulement d'une erreur, mais de plus, que cela est dangereux. Par exemple, la nécessité de combler un budget par un recours modéré à l'emprunt repose sur une anticipation du compte administratif. Cela signifie que nous n'aurons plus de marge lorsque nous voterons celui-ci lors du prochain Conseil municipal. Il en sera de même pour les budgets supplémentaires, qui accompagnent habituellement le compte administratif, et qui contiennent généralement des marges de manœuvre par mesure de prudence. Or, le fait d'anticiper nous entraîne dans une masse contrainte, qui de fait, supprime ces marges. Il ne faut donc pas se tromper, car la suppression de ces dernières peut induire des erreurs de jugements.

Ma deuxième remarque concerne les impôts, qui d'après vous n'augmentent pas. Je ne suis pas de cet avis, car ils ont progressé au début de votre premier mandat, ce qui mécaniquement a pesé sur les autres années et les autres budgets adoptés depuis cette date. De plus, grâce à la MGP, nous avons désormais une opération « vérité » puisque le taux n'est pas de 10,6 %, mais de 17,87 %, compte tenu du fait que nous encaissons un nouvel impôt que nous reversons

ensuite à GPSO. Voilà le taux réel que payent les Boulonnais, alors que vous leur serinez qu'ils ne payent que 10,6 %. En outre, je rappelle que GPSO avait augmenté son taux en 2013, en le passant de 6,65 % à 7,25 % – nous avons d'ailleurs relevé cette hausse à l'époque. D'autre part, comme les bases physiques augmentent, ainsi que les bases cadastrales, le produit progresse également. Cela signifie donc bien que la pression fiscale communale augmente, même s'il est vrai qu'elle augmente légèrement. Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître. S'agissant des dépenses de fonctionnement, vous nous dites qu'elles sont « maîtrisées ». Certes, les chiffres ne sont pas spécialement mauvais, puisque le montant retraité des dépenses de fonctionnement ne progresse que de + 0,6 %, ce qui est loin d'être catastrophique. Néanmoins, comment cela est-il possible ? Nous avons pu maintenir ce taux grâce à la baisse des budgets annexes. En effet, ces derniers régressent globalement de 6,2 %, dont 1,4 million d'euros pour le seul Théâtre de l'Ouest Parisien (TOP), passé donc ce 1,4 million à zéro puisque vous avez assassiné le théâtre.

Vous dites également faire des « efforts de rigueur », en diminuant par exemple les subventions aux associations de 1,3 %, ce qui représente en valeur absolue 78 000 euros. Or, ce montant est ridicule au regard de la base budgétaire. Autrement dit, vous appliquez une rigueur qui n'impacte que très peu nos problèmes d'équilibre budgétaire. Il en est de même pour les produits de services courants, qui augmentent de 1,9 %, soit 385 000 euros seulement au final. Là encore, ce chiffre reste très faible en termes de produit net.

En ce qui concerne l'investissement, je note qu'il s'agit principalement de réajustements. D'ailleurs, je ne conteste pas que la priorité soit donnée au sport, car nous nous sommes tellement battus à l'époque pour rénover les équipements sportifs que nous n'allons pas faire la fine bouche aujourd'hui. Pour ce qui est de la dette, vous ne voulez toujours pas donner le chiffre de la dette consolidée, ce qui représente un vrai problème. Pourquoi ? Désormais, nous avons à faire à une SPL et non plus à une Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM). Or, nous avons dit de façon extrêmement nette que les dettes de la SPL appartenaient à la Ville. Par conséquent, il est évidemment nécessaire de faire une dette consolidée. Dit autrement, les 165 millions d'euros représentent la dette de la Ville (budget principal + budgets annexes) et les 142 millions constituent la dette de la SPL. A cela s'ajoutent les 57 millions supplémentaires de l'ex-Communauté d'agglomération, devenue Territoire, au titre de notre quote-part dans la dette que nous avons récemment votée à GPSO. Au total donc, le montant de la dette s'élève à 384 millions d'euros et non pas à 165 millions d'euros.

Enfin, une dernière remarque. Si nous étions une société

privée, les commissaires aux comptes nous diraient que nous sommes cautions d'emprunts et que l'entreprise ne se porte pas si bien que cela – même si je pense que les choses évolueront de manière favorable grâce à la conciliation juridictionnelle. Bref, il existe un risque que vous devez provisionner. Toutefois, vous ne provisionnez rien du tout au titre de la dette de la SPL, ce qui, à mon avis, est imprudent. En effet, nous serions obligés d'augmenter considérablement les impôts si nous étions obligés de rembourser cette somme, car nous n'avons rien provisionné. Il faudrait donc au moins provisionner une partie sur la dette cautionnée par la Ville, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Bref, il n'est pas normal de ne pas provisionner la dette d'une filiale, car je rappelle que la SPL n'est pas une société indépendante, comme l'était auparavant la SAEM. Au final, toutes ces remarques de bon sens nous conduiront à vous demander un vote par division. Merci.

M. GUIBERT : Monsieur le Maire, chers collègues. J'aimerais revenir sur le budget des associations, dont les subventions font une nouvelle fois l'objet d'une diminution mécanique et linéaire, et ce quelles que soient les structures concernées. Pour notre part, nous aurions souhaité que les associations à vocation sociale et solidaire voient leurs budgets ménagés par rapport à celles orientées davantage vers les loisirs. Ce n'est pas la première année que nous faisons cette demande. Or, malheureusement, force est de constater que nous ne sommes pas entendus. J'en profite d'ailleurs pour rendre hommage à ces associations qui œuvrent du mieux possible malgré la réduction de leurs budgets.

Enfin, j'aimerais revenir sur l'échéancier de paiement des subventions à ces associations. Je sais que certaines d'entre elles ont déjà reçu une avance, elles sont très inquiètes et sont à cours de trésorerie. Nous aimerions donc savoir à quelle date sera versé le deuxième acompte ou si elles devront encore patienter quelques semaines. Merci

M. BAGUET : Nous votons justement les subventions aux associations au mois de décembre de sorte à faire des avances de trésorerie sur la base des douzièmes. De fait, les structures ayant des salariés, et dont la gestion est tendue, reçoivent 25 à 50 % de subvention dès le mois de janvier, le solde étant payé après le vote du budget, c'est-à-dire dans la foulée du Conseil municipal. Quoi qu'il en soit, nous trouvons toujours des solutions pour les associations dont la trésorerie est difficile.

Mme LAVARDE-BOËDA : Je précise que certaines associations ne fournissent pas forcément les pièces nécessaires au paiement dans les délais. Le retard ne vient donc pas toujours de la Ville.

M. BAGUET : Les associations doivent effectivement nous fournir les pièces pour que le receveur municipal verse la subvention.

S'agissant du budget, je vous remercie pour vos interventions. Madame PAJOT, je ne reviendrai pas sur le débat concernant le mécanisme GPSO, car nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à maintes reprises depuis maintenant plusieurs années, à la fois au sein de ce conseil et à GPSO. Vous deviez d'ailleurs rencontrer Monsieur BADRÉ à ce sujet pour vous rappeler le fonctionnement de ce dispositif. Encore une fois, je suis très fier d'avoir mis en place ce fonds de concours, qui a permis à la Communauté d'agglomération d'aider la Ville à porter certains de nos grands équipements, aujourd'hui mutualisés. Je pense notamment à la passerelle sud de l'Île Seguin, cofinancée par la Ville et la SAEM d'un côté, et par GPSO de l'autre. En effet, nous arrivons enfin à une collaboration financière raisonnable, ce qui n'était pas le cas avant que je ne sois Maire. Aussi, comme nous en parlons quasiment à chaque conseil, je préfère tourner la page.

Quant à Monsieur GABORIT, vous avez raison. Le budget a été très difficile à boucler cette année. Je rappelle d'ailleurs qu'il était déjà très tendu l'année dernière, d'où l'effort partagé demandé aux associations, aux services municipaux et aux familles pour les participations aux activités. De fait, le compte administratif affiche un résultat très positif, sans compter que nous avons enregistré des recettes exceptionnelles de droits de mutation. Cependant, celles-ci ne sont pas de nature pérenne. Effectivement, ce budget fut très compliqué à boucler, car les prélèvements sont bels et bien présents et nous devons y faire face. Dans le même temps, nous souhaitons maintenir un service de qualité des activités proposées à l'ensemble de nos concitoyens, tout en maîtrisant la fiscalité de la Ville. Cet exercice n'est donc pas si évident, même si nous creusons l'écart dans la participation moyenne des foyers fiscaux par rapport à la strate des villes de plus de 100 000 habitants. Certes, nous ne passons que de 25 à 28 % mais ces 3 % de différence ne sont pas si négligeables pour les ménages boulonnais.

De la même façon, je ne vous cache pas que ce budget sera encore beaucoup plus compliqué à boucler l'année prochaine. C'est pour cette raison que nous devons d'ores et déjà engager de nouvelles pistes de réflexion. Vous avez d'ailleurs évoqué la MGP et les comparaisons difficiles avec cette grande « lessiveuse » financière, qui nous oblige à lister de nombreux flux pour dégager 55 millions d'euros, qui seront ensuite reversés à la section d'investissement de la Métropole. Notre collègue de Clamart a même déposé un amendement lors de la séance publique budgétaire de la semaine dernière affirmant qu'il n'est peut-être pas raisonnable de consommer immédiatement ces 55 millions en investissement et qu'il

faudrait en mettre 30 de côté pour aider les territoires et les communes qui se trouveraient confrontées à des augmentations – probablement certaines – du FPIC, du FSRIF et à des baisses de la DGF. Boulogne-Billancourt a d'ailleurs voté cet amendement, qui malheureusement n'a pas rencontré le succès escompté, puisqu'il n'a reçu que 19 voix pour et 11 abstentions sur 209 votants. Cela est un peu dommage par les temps qui courent et tout le monde a envie de dépenser l'argent qu'il n'a pas. Pour ma part, je pense qu'il faut avant tout gérer l'argent en bon père de famille.

Vous contestez ensuite notre présentation comparant le CA d'un côté et le BP de l'autre. Je ne suis pas d'accord avec vous, car nous savons tous que les budgets primitifs évoluent au cours de l'année. Je rappelle à ce titre que nous avons connu un prélèvement du FPIC l'année dernière au mois de mars et qu'un deuxième a eu lieu au mois d'octobre. Aussi, comme il vaut mieux calculer au plus juste, la meilleure comparaison est celle faite avec les budgets réellement dépensés et les recettes encaissées, plutôt que de se baser sur des budgets primitifs, qui eux peuvent évoluer. Je rappelle d'ailleurs que les comptes administratifs de Boulogne-Billancourt correspondent presque au budget primitif, puisque la différence entre les deux n'était seulement que de 4 000 euros l'année dernière, ce qui est exceptionnel. Cela signifie que nos prévisions budgétaires étaient particulièrement bien étudiées.

D'autre part, vous dites que nous supprimons les marges. Là encore, je ne suis pas d'accord avec vous, car la DM n°1 permet justement de corriger le budget en fonction des dépenses réelles des cinq premiers mois de l'année, puisque nous votons généralement le compte administratif au mois de juin. Par conséquent, nous ne supprimons aucune marge. Certes, il faudra faire des choix, notamment si la baisse de la DGF s'avère plus importante que prévu. Il faudra alors corriger le tir lors de la DM n°1 et supprimer certains projets que nous avons envisagés.

En ce qui concerne la baisse des subventions aux associations, nous devons faire des efforts partagés. Bien entendu, nous pourrions choisir entre telle ou telle structure. Toutefois, nous préférons appliquer une baisse générale pour éviter les discussions trop compliquées entre les uns et les autres. Je précise également que tous les Présidents ont été reçus par les adjoints concernés, qui leur ont affirmé que la Ville serait toujours présente en cas de coup dur pour soutenir les associations en difficulté. Il est en effet possible de corriger le tir en cours d'année grâce aux décisions modificatives. En définitive, nous avons appliqué une baisse de 5,8 % aux associations, compte tenu du non-versement de certaines subventions exceptionnelles, et les services ont réalisé 5,5 % d'économies. L'effort est donc partagé par tous.

Pour ce qui est de la dette, vous additionnez les lignes de trésorerie. Or, il est tout à fait normal qu'une société d'aménagement, qu'elle soit SAEM ou SPL, présente des lignes de trésorerie négatives. En effet, il existe toujours un décalage entre l'engagement d'aménagement et le moment où l'argent des promoteurs est encaissé. Cela est évident. Aujourd'hui, ce décalage s'élève à 142 millions d'euros et je ne m'en suis jamais caché. Nous en avons même parlé lors de l'examen du Compte Rendu d'Activité aux Collectivités Locales (CRACL). D'ailleurs, cet écart devrait augmenter compte tenu des nombreux travaux d'aménagement en cours. Je pense notamment à l'arrivée de la cité musicale sur l'Île Seguin et aux autres projets engagés sur ce site. On ne peut donc pas additionner des lignes de trésorerie avec de la dette, même si la responsabilité de la Ville est engagée vis-à-vis de la SPL. De plus, nous ne sommes pas tous seuls, puisque le Département et la commune de Sèvres participent à cette société. Quoi qu'il en soit, et je vous l'ai déjà dit, je ne suis pas inquiet concernant l'avenir de l'Île Seguin – à ce titre, je vous remercie d'avoir évoqué l'engagement des associations à rentrer dans la conciliation juridictionnelle. Par ailleurs, nous savons que l'évolution du PLU nous sera favorable à moyen terme, malgré cette obligation de grenellisation et de mise en réalisation du PLU intercommunal dans le cadre de la loi NOTRe. Bref, nous devons saisir ces nouvelles opportunités et le projet de l'Île Seguin a bien démarré, contrairement à ce que je peux lire ici ou là. En somme, je reste confiant sur l'Île Seguin.

Enfin, lorsque vous évoquez la certification des comptes, je rappelle que la Ville est déjà engagée dans ce processus depuis maintenant deux ans. D'ailleurs, nous avons eu une réunion de travail extrêmement intéressante avec le directeur des services financiers du Département des Hauts-de-Seine, Monsieur LAMIOT. Nous attendons désormais la réponse officielle du Ministre, pour figurer dans le groupe des villes pilotes dont les comptes seront certifiés. Ce dernier m'a laissé entendre qu'il y avait bon espoir que Boulogne-Billancourt en fasse partie, ce qui serait une bonne chose. Nous serions alors l'une des premières villes de plus de 100 000 habitants à pouvoir présenter des comptes certifiés. En tout cas, nous nous y employons, tout comme les services et le Maire-adjoint. J'ai donc bon espoir que le Ministre nous réponde très rapidement de manière positive, car nous sommes prêts à rentrer dans ce dispositif.

En définitive, ce budget répond le plus précisément possible aux besoins et aux attentes des Boulonnais. Je suis d'ailleurs content que vous ayez perçu à quel point il avait été difficile de le boucler, tout comme vous avez reconnu que les investissements n'étaient que des ajustements. Aussi, lorsque vous affirmez qu'il s'agit d'un budget équitable et que la Ville s'en sort « presque » honorablement, vous pourriez

Le Bulletin officiel du conseil municipal

peut-être retirer le « presque » et dire que nous nous en sortons honorablement. Je vous propose de passer au vote. Acceptez-vous un vote global ? Madame PAJOT.

Mme PAJOT : J'aimerais revenir sur les subventions. Vous parlez d'efforts partagés. En effet, nous sommes déjà dans un contexte difficile d'efforts importants et répétés, demandés à toutes les associations boulonnaises. Or, vous nous proposez un second versement de 100 000 euros à l'association « Course au large 92 ». Je ne comprends donc pas le terme « d'efforts partagés » et notre groupe considère que ce traitement exceptionnel n'est pas justifié. Merci.

M. BAGUET : Je parlais de grands projets structurants et celui-ci en fait partie. Le navigateur a même donné une conférence devant 450 élèves et les directeurs d'écoles que j'ai rencontrés avec Monsieur LOUAP et Monsieur MORAND mardi dernier sont très enthousiastes concernant ce projet. En effet, celui-ci leur permettra de motiver davantage les enfants sur la géographie, l'histoire ou encore l'arithmétique. Le fait de mobiliser 10 000 enfants à apprendre différemment et mieux, et à participer à un projet collectif qui contribuera à renforcer l'âme boulonnaise ne me paraît donc pas être un mauvais choix. C'est pour cette raison que la Ville soutient pleinement ce projet. J'ajoute que nous enverrons des enfants en centre de vacances pour assister au départ. Il s'agit là d'un véritable projet dynamique, comme nous en avons déjà réalisé dans le passé. Cette initiative est plutôt intéressante par les temps qui courent, car elle permet de retrouver de nombreuses valeurs collectives, qui, encore une fois, ont disparu dans bien des communes.

Êtes-vous d'accord pour procéder à un vote global du budget ? (Le Conseil municipal accepte le vote global à l'unanimité). Merci. Les chiffres sont les suivants :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 235 318 975,08 euros ;
- La section d'investissement s'équilibre à 116 129 591,05 euros ;
- L'équilibre général du budget se situe à 351 448 566,13 euros ;
- Les autorisations de programme et les crédits de paiement s'élèvent à 93 247 634 euros en AP et à 41 705 544 euros en CP ;
- L'équilibre général du budget publications se situe à 610 735,02 euros ;
- L'équilibre général de l'aménagement des terrains Renault s'élève à 68 663 400 euros ;
- L'équilibre du budget piscine-patinoire se situe à 21 717 967 euros ;
- L'équilibre du budget des locations immobilières se situe à 693 000 euros ;

- Les autorisations de programme et les crédits de paiement sur l'ensemble des budgets annexes s'élèvent à 58 166 905 euros en AP et à 27 698 253 euros en CP.

Vote du budget primitif 2016 pour le budget principal et les budgets annexes et des autorisations de programme (article 1 et 2)

Ce point est adopté à la majorité, les groupes *La Ville Citoyenne* et *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* votant contre.

Vote du Tableau des effectifs (article 3)

Ce point est adopté à l'unanimité.

Vote de l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations et de la convention d'objectif pour l'association « Course au large 92 » (article 4 et 5)

Ce point est adopté à l'unanimité.

M. DENIZIOT, Mme MISSOFFE, M. BENHAROUN, M. BACCHETTA, Mme LORBER, M. GOULLIARD, Mme BELLIARD, M. MARGUERAT, M. RUMJAUN ne prenant pas part au vote de l'article 4 pour éviter tout conflit d'intérêt.

Vote des Remises gracieuses (article 6)

Ce point est adopté à l'unanimité.

Vote de la délibération globale

La délibération n° 6 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt votant contre, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

7. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2016

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette question a déjà largement été évoquée lors de la présentation du budget. Le montant cumulé des deux anciens taux (taux Ville + taux GPSO) s'élève à 85 465 860 euros pour les impôts ménages. Ce chiffre résulte à la fois du maintien des taux et de l'évolution des bases votée par le Parlement de 1 %. Ces deux paramètres situent Boulogne-Billancourt à des niveaux très bas, malgré des bases relativement élevées, puisque la Ville est la deuxième collectivité de France la moins imposée de la strate. Enfin, par mesure de précaution, je

précise que nous n'avons pas inscrit de rôle complémentaire dans le budget primitif, car nous pensons que les bases qui nous ont été notifiées sont sur-évaluées. Nous avons donc tenu compte de ce facteur pour présenter un budget le plus proche possible de la réalité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

8. RECOURS À L'EMPRUNT ET AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE - DÉFINITION DE LA POLITIQUE D'ENDETTEMENT ET DÉLÉGATION AU MAIRE POUR L'EXERCICE 2016

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération consiste à présenter la politique d'emprunts de la Ville pour l'exercice à venir. Concrètement, celle-ci ne présente aucun changement par rapport aux années précédentes. Bien évidemment, la Ville met en application les différents textes règlementaires qui s'appliquent à elle, à savoir une circulaire de juin 2010 et un décret de 2014. J'ajoute que cette politique d'emprunt ne concerne pas les lignes de trésorerie pour lesquelles vous avez autorisé le Maire lors de la première séance municipale.

En ce concerne la politique d'endettement de l'année 2016, il vous est proposé de recourir uniquement à des emprunts classés 1A sur la charte de Gissler. Autrement dit, il s'agit de maintenir la structure actuelle de l'emprunt de la Ville, classée 100 % 1A. En outre, nous poursuivons notre répartition équilibrée de l'emprunt entre les taux fixes et les taux variables. Je précise qu'une mise en concurrence sera réalisée entre l'ensemble des établissements prêteurs pour recourir à ces nouveaux emprunts.

S'agissant des opérations de réaménagement de la dette enfin, nous vous proposons d'autoriser le Maire à effectuer l'ensemble des démarches, et notamment des opérations qui nous ont été préconisées par *Finances actives* dans son audit. Je pense en particulier à un arbitrage de taux, qui nous permettra un gain global de 31 000 euros, dont près de 3 000 euros dès l'année 2016, ainsi qu'à une renégociation

de marges, dont le gain espéré s'élève à 500 000 euros (33 000 euros environ pour la seule année 2016). Au final, l'ensemble de ces opérations devrait nous permettre de continuer à baisser le taux moyen de notre dette, qui est déjà passé de 3,09 % à 2,87 % entre 2014 et 2015.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

9. SUBVENTIONS À SOLLICITER : ESPACE SANTÉ JEUNES - ACQUISITION DE VÉHICULES PROPRES - TRAVAUX DE RÉHABILITATION JARDIN D'ÉVEIL PARCHAMP - MISE AUX NORMES DU TENNIS CLUB DE LONGCHAMP - AMÉNAGEMENTS DE LA CRÈCHE CRESTEY - AUTORISATION ACCORDÉE AU MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Le premier point de cette délibération consiste à autoriser le Maire à recevoir un don du Rotary-Club et à solliciter une subvention pour le projet « apprendre à porter secours » auprès du fonds Maïf pour l'éducation. Le point numéro 2 vise à autoriser le Maire à solliciter des subventions pour l'acquisition de véhicules propres. Il vous est demandé dans le point numéro 3 d'autoriser le Maire à solliciter des subventions pour la réhabilitation du Jardin d'Eveil Parchamp et dans le point numéro 4 pour la mise aux normes du tennis club de Longchamp. Enfin, le point numéro cinq vous propose d'autoriser le Maire à solliciter la réserve parlementaire pour le projet d'aménagement prévu à la crèche Crestey.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, cette délibération comporte cinq points. Le premier porte comme d'habitude sur l'actualisation du tableau des effectifs avec 30 postes concernés et le second sur le renouvellement d'agents communaux. Le troisième point vise quant à lui à autoriser le versement d'heures supplémentaires aux agents susceptibles d'en bénéficier pour l'année 2016. S'agissant du point numéro 4, il vous est demandé d'approuver la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition par convention d'occupation précaire (COP), dont la liste se trouve en annexe 2. Je précise à ce titre que le décret du 9 mai 2012 oblige désormais le bénéficiaire d'une COP à payer une redevance équivalente à 50 % de la valeur locative réelle du logement. J'ajoute que la mise en œuvre de ces dispositions a été reportée par deux fois. Toutefois, son application doit maintenant entrer en vigueur dès le mois de juin 2016. Nous allons donc appliquer la loi.

Enfin, le cinquième point vous demande d'approuver l'affiliation volontaire et sans réserve au Centre de gestion interdépartemental de la petite Couronne de la région Île-de-France (CIG), à compter du 1^{er} mai 2016. Je vous rappelle que les collectivités territoriales non affiliées sont de toute façon assujetties à un taux de cotisation obligatoire de 0,33 % de la masse salariale de la collectivité. L'affiliation sans réserve nous permettra dorénavant la prise en charge, entre autre, par le CIG, du secrétariat, du fonctionnement des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et des frais de dossiers pour chaque passage en commission de réforme ainsi que devant le comité médical.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

(Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Il nous est demandé d'octroyer la protection fonctionnelle à sept agents municipaux agressés dans le cadre de l'exécution de leur mission. Il s'agit d'une hôtesse d'accueil et de six policiers municipaux.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. ÉQUIPEMENT PETITE ENFANCE « LE MANÈGE ENCHANTÉ - LE CARROUSEL DES OURS » - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Mme Marie-Anne BOUEE, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit d'approuver le candidat qui s'occupera de la crèche du "Manège enchanté" durant les cinq prochaines années. Je vous propose que le Maire puisse attribuer cette délégation de service public à la société les Petits chaperons rouges. Nous sommes très heureux de cette offre qualitative, dont le prix est inférieur de 15 % au montant actuel de la DSP. De plus, cette société nous propose d'intégrer les travaux qu'ils réaliseront pendant l'été pour la rentrée de septembre prochain. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*.
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je tiens à féliciter Madame BOUÉE et Monsieur MARQUEZ, ainsi que l'ensemble des services pour cette très bonne négociation. En effet, non seulement cette société va investir dans des travaux, mais de plus, nous avons obtenu une baisse de 15 % du montant de la DSP. Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

13. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET LA SOCIÉTÉ ANDRÉ CHENUE

Mme Ségolène MISSOFFE, Maire-adjoint, rapporteur

Dans le cadre de l'exposition *Reflets de guerre* qui a eu lieu du 2 novembre 2014 au 31 mars 2015 au Musée des Années 30, l'œuvre de Paul Landowski « Les Fantômes » a été endommagée lors de son transport retour au Musée-jardin Paul Landowski, le 18 juin 2015.

La Ville a fait appel à un atelier de restauration qui a établi un devis pour un montant de 480 euros TTC que la Ville a dû régler à la suite de l'intervention, faute d'avoir obtenu une réponse de la société ayant assuré le transport. Aujourd'hui, ce prestataire propose de mettre un terme amiable et définitif au litige concernant le sinistre exposé plus haut, en signant un protocole d'accord.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. RÉSEAU DE LIGNES DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUES À TRÈS HAUT DÉBIT EN FIBRE OPTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX. CONVENTION D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION PAR LA SOCIÉTÉ ORANGE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES

M. Jean-Claude MARQUEZ, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, grâce à un accord passé entre la Ville et l'opérateur télécom Orange, Boulogne-Billancourt est désormais entièrement fibrée. Orange a d'ailleurs pris entièrement à sa charge l'installation de cette nouvelle technologie à fibre optique très haut débit. Dorénavant donc, tous les citoyens boulonnais ainsi que toutes les entreprises de notre territoire pourront bénéficier de la fibre optique. D'après les experts, cette technologie permet de bénéficier du meilleur débit Internet possible pour les vingt prochaines années, à en croire la société.

Boulogne-Billancourt est ainsi une des premières villes de France 100 % fibrée. Bien entendu, les bâtiments communaux bénéficient de ce raccordement. La convention que nous soumettons à votre vote permettra aux associations et aux particuliers hébergés dans les bâtiments communaux (gardiens d'écoles, enseignants...) de souscrire des abonnements Internet fibre optique avec les fournisseurs d'accès Internet (FAI) de leur choix pour bénéficier de ce service.

Cette convention, d'une durée de 25 ans, délègue à Orange le raccordement et l'entretien du réseau fibré des bâtiments communaux. Cette opération est prise intégralement en charge par l'opérateur, ce qui n'entraîne donc aucune incidence financière pour notre commune.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Mes chers collègues. J'aimerais tout d'abord vous faire partager la joie de la Ville et des services qui a une nouvelle fois été reconnue « Ville amie des enfants ». L'Unicef nous a en effet renouvelé son label le 29 février dernier. À ce titre, nous organiserons une cérémonie le 8 juin prochain avec le Conseil communal des enfants, qui a beaucoup œuvré pour cette labellisation. Vous y êtes tous cordialement invités. Je rappelle que cette labellisation nous engage à réaliser des actions d'écoute et d'échanges avec les enfants et leurs familles. Nous allons donc essayer d'être à la hauteur de cette distinction.

Par ailleurs, ainsi que nous venons de le voir, l'élaboration du budget fut difficile cette année et nous savons déjà que cet exercice le sera encore davantage l'année prochaine. Aussi, nous avons recherché différentes pistes d'actions avec mes collègues de GPSO. Nous avons déjà évoqué la fusion de nos communes il y a deux ans, en tout cas la création d'une commune nouvelle de huit villes, qui formaient alors la Communauté d'agglomération GPSO. Nous avons également réalisé différents sondages, commentés dans la presse, dont un sondage quantitatif d'abord, puis un sondage qualitatif ensuite. Concrètement, nos concitoyens n'étaient pas du tout opposés sur le principe. À cette époque, il était possible de percevoir 27 millions d'euros de l'Etat. Malheureusement, un amendement sénatorial nous a privé de cette dotation exceptionnelle.

Entre temps, la MGP a officiellement été créée au 1^{er} janvier. Vous savez d'ailleurs ce que nous en pensons les uns et les autres, puisque cette configuration ne correspond pas à l'esprit du Grand Paris instauré par Nicolas SARKOZY. En effet, cette Métropole était supposée devenir un Grand Paris structurant des transports, de la réflexion et du développement économique en Île-de-France. Or il est aujourd'hui question de réduire les territoires et leurs compétences. Au final, cette MGP n'est pas satisfaisante et, comme vous le savez, on nous a obligés à créer quatre territoires dans les Hauts-de-Seine. Par bonheur, le nôtre a conservé la même dimension et le même contenu. Nous avons donc beaucoup d'avance sur les autres. C'est d'ailleurs grâce à cette avance et à cette mutualisation au niveau de GPSO que nous avons pu traverser les récentes périodes difficiles.

Aujourd'hui, nous devons aller plus loin. C'est pour cette raison que nous avons évoqué avec les élus d'Issy-les-Moulineaux un rapprochement éventuel des deux villes. L'idée consiste à mieux mutualiser et à redonner davantage de sens à notre action publique. Encore une fois, le budget de l'année 2016 a été construit dans la contrainte. De fait, nous n'avons plus les mêmes marges de manœuvre qu'auparavant. Je pense notamment au grand aménagement de Marcel-Bec, que

nous avons dû réduire au titre de GPSO, ou encore au projet d'aménagement des berges et du fleuve. Je rappelle qu'il s'agissait d'une idée forte de notre campagne municipale de 2014. Aujourd'hui, tout le monde s'intéresse au fleuve et aux berges, puisque quatre départements viennent de lancer un groupe de réflexion (les Hauts-de-Seine, les Yvelines, la Seine-Maritime et l'Eure). De la même façon, la ville de Paris vient de lancer un grand projet de réflexion reliant la capitale au Havre. Bref, nous ne sommes pas certains de pouvoir porter seuls des projets de cette envergure, même si Boulogne-Billancourt est la première ville d'Île-de-France après Paris. Je rappelle à ce titre que le réaménagement de la RD 7 entre Issy-les-Moulineaux, Sèvres et Meudon a coûté à lui seul 240 millions d'euros.

Par conséquent, nous devons mener différentes réflexions pour nous inscrire dans ces grands projets porteurs. Je reconnais que les choses ne sont pas simples et qu'il faut se donner du temps. La loi sur les communes nouvelles a été modifiée en conséquence. Rappelez-vous l'échec du référendum obligatoire entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, pour lequel un département avait voté pour et l'autre contre, alors même que la majorité avait été franchie. Il en est de même pour la fusion des communes d'Olonne-sur-Mer, des Sables d'Olonne et de Château d'Olonne, pour laquelle l'une des trois communes a voté contre, alors que la majorité des habitants consultés avait voté pour ce regroupement. La loi donne désormais la possibilité aux Conseils municipaux de voter dans les mêmes termes la création d'une commune nouvelle avec plusieurs options (une commune nouvelle et des communes déléguées). C'est ce que nous avons fait le 23 mars dernier avec le département des Hauts-de-Seine et celui des Yvelines, en créant un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), qui chapeaute les deux départements, et dont Patrick DEVEDJIAN a été élu Président.

L'autre solution consiste à créer d'ores et déjà une commune nouvelle en fusionnant tout du jour au lendemain, ce qui à mon goût demeure beaucoup trop radical et excessif. Je pense au contraire que nous devons nous donner le temps nécessaire, de sorte à disposer d'un maximum de marges de manœuvre. En résumé, il existe donc deux possibilités. D'une part, le fait de créer une commune nouvelle par la simple volonté des deux Conseils municipaux, qui voteraient alors la même délibération dans les mêmes termes, et de l'autre le référendum.

Personnellement, je serais plutôt favorable à ce mode de scrutin. Néanmoins, la loi oblige que 50 % des inscrits votent. Or, vous savez très bien que le franchissement de ce seuil ne se produit qu'au moment des élections présidentielles et tout juste lors des élections municipales, puisque nous atteignons péniblement les 52 à 53 % de participation. De plus, la loi

impose que 25 % des inscrits se prononcent pour le oui dans chaque commune et que le vote soit bien entendu majoritaire sur l'ensemble. Autrement dit, nous sommes passés d'un référendum obligatoire à un référendum impossible. C'est en tout cas la loi telle qu'elle existe aujourd'hui, puisque les décrets d'application ont été publiés le 15 mars dernier. J'ajoute qu'il s'agit d'une tendance générale, puisque 1 090 communes françaises ont fusionné entre le 15 mars et le 31 décembre 2015.

Ces regroupements ont concerné 1,2 million d'habitants et 14 000 élus. Je pense notamment à la création de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, qui compte 80 000 habitants.

En définitive, nous regardons la manière dont nous pouvons avancer pour mutualiser nos communes. Encore une fois, nous devons redonner du sens à l'action publique, au lieu de gérer la pénurie comme nous le faisons actuellement. L'essentiel est de partager un projet commun. Il existe d'ailleurs de nombreuses complémentarités entre Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt, puisque 3 000 Boulonnais ou Isséens quittent tous les jours leur ville d'habitation pour aller travailler dans la commune voisine. Nous sommes également les deux communes de toute l'Île-de-France ayant le plus de flux en Vélib d'une ville à l'autre. De même, Issy-les-Moulineaux possède plus de terrains de sports que Boulogne-Billancourt, alors qu'à l'inverse, nous avons davantage de structures culturelles.

Il ne faut pas s'interdire de réfléchir dans le monde actuel. Il n'existe aucune obligation d'aboutir. En revanche, nous avons une obligation de réflexion. Nous devons aussi écouter et échanger. Nous réalisons en ce moment même des études financières, juridiques et d'harmonisation fiscale. Aucune décision ne sera donc prise sans avoir consulté l'ensemble de ces documents. Bien entendu, les questions d'hommes, de couleur politique ou de nom de ville se posent. Certes, ces facteurs sont importants. Pour autant, ils ne sont pas essentiels. Le plus important est de savoir quel type de mission nous devons assumer et porter pour nos concitoyens.

Bref, la réflexion est en cours et je vous tiendrai régulièrement informé de son évolution. Je recevrai également Monsieur GABORIT et Monsieur PUIJALON (Président du groupe d'opposition PS à Issy-les-Moulineaux) pour évoquer ce regroupement. Je reste à la disposition de tous pour parler de ce sujet. Vous pouvez également commencer à y réfléchir et à en parler autour de vous, de sorte à recueillir d'ores et déjà des retours. Certains m'ont d'ailleurs envoyé des courriels sur cette question. Voilà donc le point d'information dont je voulais vous faire part, sachant que toute réflexion est bonne à prendre. Qui souhaite intervenir sur ce sujet ?

M. GUIBERT : La loi a été faite pour favoriser les fusions de petites communes, plutôt que des grandes. Je rappelle en effet qu'il existe 36 000 communes en France et autant dans tout le reste de l'Union européenne. Ces fusions sont donc parfois nécessaires. D'autre part, vous savez que les électeurs sont très attachés aux élections municipales, bien plus qu'aux élections régionales ou départementales. J'en veux pour preuve le taux de participation aux municipales, qui se situe généralement très haut, en deuxième position après la présidentielle. Par ailleurs, beaucoup d'entre nous travaillent en entreprise et ne sont pas forcément des professionnels de la politique. Nous devons donc nous prémunir d'une chose face à ce type d'opération : le réflexe des citoyens exposés à un fait accompli et à une décision venant « d'en haut », qui leur serait imposée. Aussi, même si le référendum est difficile – sachant que ce n'est pas forcément la meilleure solution – notre groupe insiste sur une concertation fine, profonde, durable et sincère, à l'issue de laquelle les décisions qui seront prises le seront de manière consensuelle et collaborative. En clair, nous pourrions très bien nous passer d'un référendum. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci, Monsieur GUIBERT. Cette question parmi d'autres fera l'objet de nos échanges à venir. Je rappelle également que nous sommes élus pour représenter nos concitoyens et que nous n'avons pas été élus avec un mandat impératif. Cela est très clair.

En revanche, il est hors de question de décider seul dans son coin, car beaucoup trop de suspicions entourent la classe politique au sens large du terme pour se risquer à prendre ce genre de décision en petit comité. C'est pour cette raison que j'en parle de façon très transparente et publiquement. Encore une fois, nous n'avons aucune obligation d'échéance puisque nous savons très bien que nous ne pourrions pas percevoir les incitations du Gouvernement, même si elles ont été prorogées jusqu'au 30 juin 2016. Nous n'avons donc pas à courir après quelque chose auquel nous n'aurons pas droit. Cette réflexion doit avoir lieu dans l'échange et dans la concertation, de sorte à débattre tranquillement des points négatifs et positifs. Chers collègues, je vous remercie. La séance est levée.

Monsieur BAGUET lève la séance à 20h10.